

DECISION DU MAIRE

Réf. : DEC/2017/n° 14/7.1

Objet : Réalisation d'un emprunt de 174 500 € entre la Commune (Budget annexe Parkings) et la Caisse d'Épargne Languedoc Roussillon

Le Maire de la Commune d'Aigues-Mortes

- Vu l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales
- Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 17 avril 2014 complétée le 25 septembre 2014 portant délégation de pouvoir du conseil municipal au maire
- Vu le vote du budget primitif du budget annexe Parking de la commune intervenu le 2 Février 2017
- Considérant que l'offre de prêt présentée par la caisse d'épargne Languedoc Roussillon correspond aux besoins de la commune (budget annexe Parking)

DECIDE

Article 1^{er} :

Pour financer son programme d'investissement 2017, la Commune d'Aigues-Mortes, pour son budget annexe parking, réalise auprès de la caisse d'épargne Languedoc Roussillon un emprunt de 174 500 € (cent soixante-quatorze mille cinq cents euros)

Article 2

Ce prêt présente les caractéristiques suivantes :

- Montant : 174 500€
- Frais de dossier : 0 €
- Durée : 15 ans
- Taux : 1.59 %
- Amortissement constant du capital
- Périodicité des échéances : annuelle
- Date 1^{ère} échéance : entre 12 et 15 mois après le déblocage des fonds
- Remboursement anticipé : possible moyennant le paiement d'une indemnité actuarielle
- Commission d'engagement : 0.15 % du montant emprunté.

Article 3 :

Monsieur le Maire signera le contrat de prêt à intervenir sur les bases précitées, au nom et pour le compte de la commune d'AIGUES-MORTES, ainsi que toutes les pièces accessoires à la réalisation et à la gestion dudit prêt

Article 4

Ampliation de la présente décision sera adressée à :

- Monsieur le Préfet du Gard
- Madame le comptable assignataire

Article 5 :

Conformément à l'article L 2122-23 du C.G.C.T. la décision sera communiquée en séance du Conseil Municipal.

Fait à Aigues-Mortes, le 8 Mars 2017

Le Maire,
Pierre Mauméjean



Certifié exécutoire compte tenu des:

- date de transmission à la Préfecture : 8/03/2017
- date d'affichage : 8/03/2017